

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 16 novembre 2020**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour modifié.....	3
3. Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Communal des 15 juin et 31 août 2020.	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.	6
7. Préavis Municipal N°13/2020 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2021.	6
8. Préavis municipal N° 14/2020 : Révision des statuts de l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) du district de Nyon.....	8
9. Election d'un-e membre pour la Commission des finances	8
10. Présentation « RUE DU VILLAGE D'ARZIER » PAR LA COMMISSION D'URBANISME.....	8
11. Divers et propositions individuelles	9
12. Annonce et préavis futurs	10

1. Appel

Le Président accueille les membres du Conseil et de la Municipalité ainsi que le public.

La Secrétaire procède à l'appel : 34 membres sont présents, 11 sont excusés et 3 absents (M. Valentin Fasel & M. Philippe Fouchault & M. Charles Emile Ramel).

2. Approbation de l'ordre du jour modifié par le Conseil Communal.

Le Président soumet à approbation l'ordre du jour modifié au Conseil Communal qui l'approuve à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal revu et corrigé de la séance du Conseil Communal du 15 juin 2020.

Le Président soumet à approbation le procès-verbal revu et corrigé du 15 juin 2020. **Il est accepté par 30 oui, 1 non et 2 abstentions.**

3. Approbation du procès-verbal revu et corrigé de la séance du Conseil Communal du 31 août 2020.

Le Président soumet le procès-verbal revu et corrigé de la séance du 31 août 2020. **Il est accepté par 29 oui, 1 non et 3 abstentions.**

4. Communications du Bureau

Le Président annonce deux démissions : celle de M. Christian Messaoudene qui a quitté la Commune et celle de la Secrétaire suppléante, M^{me} Linn Jonson Zenoni, **Voir annexes 1.**

Il explique que toute personne qui serait intéressée par le poste de Secrétaire suppléant(e) peut prendre contact avec le bureau. Il précise qu'il n'est pas nécessaire de faire partie du Conseil pour être nommé(e) à ce poste.

M. Denis Berger demande si la personne doit habiter la Commune ?

Le Président répond qu'à sa connaissance la personne peut habiter à l'extérieur de la Commune.

Il informe que les votations du 27 septembre 2020 se sont bien passées, avec un taux de participation de 68%, ce qui est exceptionnel pour Arzier-Le Muids, mais que cela aurait pu être nettement plus élevé si certaines personnes avaient respecté les horaires en venant voter avant 10 heures.

D'autre part, il invite aussi les commissions à anticiper leurs réservations pour la salle du Bureau du Conseil.

Il communique les dates des séances pour l'année 2021 :

- ◇ 15 février
- ◇ 29 mars
- ◇ 31 mai
- ◇ 21 juin
- ◇ 27 septembre
- ◇ 15 novembre
- ◇ 6 décembre

5. Communications de la Municipalité

M^{me} la Syndique indique qu'un rappel de l'horaire pour les votations figurera dans le prochain « **Info Arzier – Le Muids** ». Puis elle fait quatre communications : Elle confirme l'engagement de M. Justin Boillat au sein de l'équipe forestière. Puis concernant la Covid : Suite aux nouvelles directives un maximum de personnes de l'administration et des infrastructures ont été mises en télétravail afin d'éviter les contagions ; elle explique que cela peut entraîner quelques retards et s'en excuse par avance. Toujours en lien avec la Covid, la Municipalité a dû se résoudre à annuler un certain nombre de manifestations : tout d'abord l'annulation de la traditionnelle visite aux personnes de plus de 80 ans, mais une carte leurs sera envoyée. Elle lance un appel pour les personnes de plus de 80 ans qui auraient besoin d'une quelconque aide : L'administration communale et Mme Rölli sont à disposition. Les « Fenêtres de l'Avent » sont aussi annulées. Avec leurs succès il est évident que le nombre de cinq personnes par « Fenêtre de l'Avent » n'aurait pas pu être respecté. Elle remercie chaleureusement les personnes qui s'étaient inscrites et espère leurs réinscriptions pour l'année prochaine. Concernant le « Noël Villageois » qui réunit plus de 300 personnes, il est également annulé. Elle explique qu'au sein de l'école ils vont faire des petites vidéos de chants de Noël pour les parents ou autres, mais ils réfléchissent encore sous quelle forme cela sera transmis. La Municipalité a acheté des lanternes volantes afin de les offrir aux élèves qui pourront les faire voler vers les cieux le soir de la traditionnelle fête villageoise. A 20h00, chacun pourra regarder ces lanternes voler tout en espérant quelles emporteront avec elles la Covid et qu'elles amèneront beaucoup d'espoirs pour l'année prochaine. Pour ce qui concerne la distribution des sapins, des adaptations ont dû être faites. Les sapins « Nordmann » qui sont payants, vont être distribués par les forestiers la semaine avant le délai habituel. Les modalités seront fixées avec eux. Les sapins de la forêt communale seront distribués dans quatre lieux dans la Commune : Au CCE, au CCS, à la déchèterie et à l'ancien collège de Le Muids, sur la place du village. De cette manière les arrivées en masses seront dispatchées. Ces distributions auront lieu le samedi 5 décembre avec le port du masque, le respect des distances et toutes les directives de protection. Pour terminer, le quatrième point concerne les prochaines élections municipales. La Syndique explique que lors de la dernière séance du Conseil, il a été demandé qui se représentait pour la prochaine législature. Mme la Syndique informe qu'après la discussion, ce matin, en Municipalité, M. Patrick Hübscher ne se représentera pas, mais que M. Christian Dugon, M. Nicolas Ray et elle-même brigueront un nouveau mandat au service de la Commune. Elle laisse Mme Elvira Rölli (qui n'était pas présente ce matin-là) s'exprimer directement.

M^{me} Elvira Rölli explique que pour des raisons familiales elle n'a pas pu participer ce matin à la séance de la Municipalité et annonce sa candidature pour les prochaines élections.

Elle dit qu'heureusement il a plu, car la source de la Raisse commençait à se tarir et que les sources des Coteaux et du Montant sont stables. Elle explique que pour les travaux dans le secteur de la Prise, une partie est terminée de même que pour les travaux de Romande Energie. Un enrobé provisoire a été posé pour passer l'hiver et que quand la météorologie le permettra, les travaux reperdront. Lundi prochain marquera la fin des travaux du chantier de la « **canalisation allant de la Gare du Muids jusqu'au ruisseau du Bi** ». Le chemisage de la canalisation entre la route cantonale et le ruisseau du Bi sera réalisé lundi 23 novembre pendant toute la journée. Le chantier du « **Puit de captage des Coteaux** » devrait, lui, commencer au printemps prochain.

M. Christian Dugon donne des explications concernant la « **modernisation** » de la **Protection de la Population et de la Protection Civile**. Le Conseil Fédéral mettra la loi en vigueur en 2021. La révision totale renforce la conduite, la coordination et la capacité d'intervention de la Protection de la Population en cas de crise. Pour la Protection Civile, elle apporte notamment une réduction de la durée des astreintes. Il y aura un impact en termes de réduction des effectifs au sein de notre région.

Pour mémoire, cette réduction des effectifs varie entre 30% et 40% selon les régions, ce qui aura d'importantes conséquences sur la capacité et la disponibilité opérationnelles de la Protection Civile vaudoise dans son ensemble. M. Dugon ajoute que cela n'empêche rien sur ce qui va être voté ce soir, soit la révision des « **Statuts de l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) du district de Nyon** ». La nécessité de réviser ces statuts reste évidente.

Concernant, les portacabines du CCS, il informe qu'il y a une opportunité de rachat des 11 modules situés dans la cour du CCS. Il explique que c'est intéressant pour la Commune sachant que la location annuelle coûte environs CHF 30'000.-- et que la Commune pourrait les acquérir pour un même montant, hors taxes. Cependant, le délai de réponse imparti par la société qui les vend en raison de sa cessation d'activité est très court. C'est la raison pour laquelle il sollicitera une résolution du Conseil pour cet objet, même si nous sommes dans la limite d'une dépense imprévue et urgente. M. Dugon laisse le temps à l'audience pour y réfléchir et reviendra sur ce sujet lors des divers « **Point 10. Divers** ».

M. Nicolas Ray informe que l'équipe des forêts et la boursière communale travaillent à la rédaction des nouveaux baux d'affermages des amodiataires. Il explique que cela se fait par période de 5 ans. Malheureusement, cette année, le Canton a décidé de modifier les règles pour l'élaboration de ces baux à loyer et cela a nécessité de refaire tous les calculs. La première proposition qui a été faite au Canton a été sèchement refusée, ce qui a nécessité de refaire tout le travail. M. Ray s'excuse auprès de tous les amodiataires qui attendaient ces propositions de baux à loyer depuis un certain temps. Il dit que ce n'est pas faute de vouloir les établir, mais que le Canton a décidé que dorénavant, ce n'est plus entre propriétaires et amodiataires que l'on discute des baux à loyer, mais que c'est lui qui décide maintenant ce que l'on a le droit de demander comme loyer. Donc, cela prend beaucoup plus de temps que prévu. Il espère avoir très prochainement une proposition à faire à tous les amodiataires.

Pour ce qui concerne les capacités de l'accueil de jour du jardin d'enfants, grâce au crédit qui a été voté (**Aménagement de la salle des Raffis au CCM en jardin d'enfants communal, Préavis 11/2020**), celle-ci a été augmentée et le déménagement a eu lieu il y a deux semaines ; malheureusement sans cérémonie d'inauguration. M. Ray explique qu'il est possible de passer en fin de matinée au CCE, au 2ème étage pour une visite de ces magnifiques locaux. Pour le moment, l'après-midi, ce lieu n'est pas ouvert car la demande est en baisse (les parents préfèrent garder leurs enfants à la maison). Il est prévu d'ouvrir complètement au début de l'année prochaine. M. Ray précise que les matinées sont complètes en ce qui concerne le jardin d'enfants. Concernant la nouvelle nurserie-garderie «**Le Relais du Bas** », elle est remplie à 75% (en ayant doublé sa capacité, elle a répondu à un vrai besoin). D'ici une année elle sera totalement pleine. La Cantine parascolaire (pour les enfants de 1P à 6P), accueille jusqu'à 35 enfants par repas de midi (l'année dernière, elle accueillait entre 15 et 20 enfants). L'UAPE, accueille, elle (pour la tranche de midi) 72 enfants contre 60 en 2019. M. Ray dit que plus de la moitié des enfants d'Arzier - Le Muids mangent à midi dans l'une des structures proposés. Cela répond vraiment aux besoins de la population.

M. Patrick Hübscher explique que concernant la « **facture sociale** », lors du dernier Conseil du mois d'août, la Municipalité a annoncé son intention de ne pas soutenir le protocole d'accord relatif au rééquilibrage de la facture sociale, accord signé entre l'UCV (Union des Communes vaudoises) et le Canton. Aujourd'hui, dans le même esprit, la Municipalité annonce qu'elle a fait recours contre la facture sociale 2019 et son décompte ; comme d'autres Communes de la région qui suivent la même politique de recours. Maintenant, pour celles et ceux qui seraient intéressés par une action politique, elles/ils sont invités à consulter le site initiative@sos-communes.ch, une initiative populaire qui a été déposée au Canton pour étude. Les comptes 2019 sont reportés sur la page concernant l'historique des factures péréquative. A noter que les charges augmentent et que les revenus disponibles (bien gérés par la Commune), fondent comme neige au soleil, « **année après année** ». Notre Commune perd de l'autonomie financière, ce qui va totalement à l'encontre de la garantie d'autonomie des

Communes, selon le droit fédéral. C'est pour cette raison, qu'aujourd'hui, la Commune a introduit un recours contre la facture sociale 2019 par le biais d'une action juridique contre le Canton.

Pour terminer, il demande au Président d'accorder la parole à M^{me} la Boursière, ce qui est accepté.

6. Communications des délégués-e-s auprès des associations intercommunales.

M. Philippe Esseiva pour l'APEC informe que sa prochaine séance aura lieu le 26 novembre. A l'ordre du jour : « **le Budget 2021** ».

M^{me} Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE communique diverses informations. Voir annexe 2

M. Philippe Esseiva pour le Conseil Intercommunal du Conseil Régional, informe que l'Assemblée du Conseil Régional s'est tenue le à Saint-Cergue. Voir annexe 3.

M^{me} Gwendoline Nydegger pour le RAT informe que la séance du RAT a eu lieu le 30 septembre à Téléx. Voir annexe 4 et dossier Rat (compte-rendu de la séance du 30 septembre 2020).

M. François Esselborn, délégué d'Arzier-Le Muids auprès du Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale du SDIS Nyon-Dôle donne un bref compte-rendu de la séance du Conseil Intercommunal du 30 juin 2020 : 3 démissions ont été annoncées : M. Dugon, M. GrosPierre et M. Hauser. Ces personnes ont été respectivement remplacées par Mme Rölli, M. Legrain et M. Aebi. Il a été procédé à l'assermentation de M. Legrain Alexandre. Il a également été procédé à la réélection du bureau, soit : Président : M. Claude Bosson, Vice-présidente : Mme Alice Durgnat Levi, Scrutateurs : M. Luc Schwarzentrub et M. Richard Georges, Scrutateurs suppléants : M. Jean-Luc Failletaz et M. Esselborn François. Concernant la séance du Conseil Intercommunal du 29 septembre 2020, le Budget 2021 a été accepté. Il s'élève à CHF 3'000'025.--, en augmentation de CHF 45'600.--. Cette augmentation est due à 2 postes importants : La formation et une provision pour la cérémonie quinquennale qui aura lieu l'année prochaine. Pour Arzier - Le Muids le Budget 2021 passe à CHF 117'478,96 soit CHF 2'930,05 de plus. Voir dossier (SDIS NYON-DÔLE).

7. Préavis Municipal N°13/2020 : Arrêté d'imposition communal pour l'année 2021.

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose, ce qui n'est pas le cas.

M. Jean-Marie Weyer lit les conclusions du rapport de la Commission des Finances qui, à l'unanimité, propose d'accepter le préavis municipal N°13/2020 tel que présenté par la Municipalité.

M. Nicolas Vout demande, en rapport avec la facture sociale et le conflit que certaines Communes peuvent avoir avec le Canton, pourquoi on n'est pas revenu en arrière par rapport à la bascule dont on a été victimes l'année dernière et d'abaisser de 1 point l'impôt communal pour compenser ces impôts complémentaires.

M. Patrick Hübscher s'excuse il pas entendu la fin.

M. Nicolas Vout explique que, l'an dernier, il a été discuté de la bascule et de la répartition entre l'impôt communal et l'impôt cantonal et de baisser le taux communal d'impôt d'un point afin de compenser pour le contribuable l'augmentation sur l'impôt cantonal. M. Vout aimerait savoir par rapport au conflit entre certaines Communes et le Canton quel est l'avantage de payer plus d'impôts communal pour cette année 2021.

M. Patrick Hübscher a le sentiment que cette question en contient plusieurs. Il explique que l'année dernière déjà, il était question de savoir si il fallait abaisser le taux communal ou pas. Cela n'a pas été fait car le Conseil a refusé de baisser le taux. Si le taux avait été baissé, aujourd'hui nous serions dans une situation bien embarrassante. Actuellement la situation n'est pas drôle et tout est au ralenti. Personne ne sait quand cela va s'arrêter. C'est une situation de « **guerre** » aussi longtemps que la Confédération et le Canton n'arrivent pas à comprendre qu'ils ne peuvent pas mettre tous ces efforts sur les individus. Personne ne peut porter individuellement le poids des restrictions que l'on fait subir à toute une population ; pour la bonne cause, certes, mais il y a tout de même des limites. Nous nous trouvons donc dans un « **effort de guerre** » qui devrait être financé par le Canton et également par la Confédération. Aujourd'hui, la situation a changé et si les impôts communaux avaient baissé, nous serions actuellement dans une situation beaucoup plus compliquée au niveau budgétaire avec des déficits plus importants. Pour augmenter ou baisser les impôts il faut avoir de bonnes raisons. Il donne l'exemple de Morges « **Morges a baissé ses impôts et entre temps le Canton a augmenté les siens. L'année suivante, et compte tenu de son budget, Morges a demandé de remonter l'impôt, ce que le Conseil Communal a refusé** ». Actuellement Morges se trouve dans une situation compliquée avec cet effet de « **yoyo** » sur ses impôts et elle se retrouve avec des déficits « **abasourdissants** ». M. Hübscher précise que ce n'est pas comme cela que l'on gère une Commune. Une Commune se gère dans la continuité.

M. Frédéric Boy se demande si, étant donné que l'on doit se prononcer sur le taux d'imposition 2021, cela servirait-il de connaître le budget 2021 et les challenges qui vont être présents en 2021 pour fixer le taux d'imposition. Puis il pose une deuxième question : Avec la péréquation financière et la facture sociale, est-ce qu'il serait possible que les Communes qui sont en déficit soient aidées par les riches, et n'y aurait-il pas là une opportunité que l'on pourrait suggérer.

M. Patrick Hübscher en réponse à la 1^{ère} question, il dit que malheureusement ce n'est pas nous qui fixons l'agenda et que cela a été souvent évoqué avec Mme la boursière. Il y a une certaine incohérence à fixer un taux d'impôt sans avoir parlé du budget. Il précise que cela serait beaucoup plus facile. Concernant la deuxième question : « **est-ce que le niveau d'impôt sera influencé par la facture péréquative ?** » M. Hübscher explique que l'action juridique contre le Canton a été intentée pour qu'une étude de fond soit faite par des spécialistes afin que les Communes retrouvent une autonomie financière qui n'existe plus aujourd'hui. Ce qui est expliqué dans les rapports, c'est que nous perdons une autonomie financière, chose qui doit être garantie par le droit fédéral. Aujourd'hui si les impôts communaux augmentent, une grande partie sera ponctionnée par la facture péréquative. Nous ne serons pas les gagnants. Dans le Canton, il y a 5 Communes qui payent jusqu'à 110% des sommes encaissées. Elles paient plus qu'elles ne reçoivent, c'est donc une situation incohérente. M. Hübscher dit qu'il n'y a aucun moyen de décision pour échapper à cette facture péréquative. Selon lui, il est prisonnier d'un système obsolète. Pour l'avenir, il faut penser à une refonte totale du système pour que les Communes puissent retrouver une autonomie de gestion de leurs finances ainsi que pour les services qu'elles doivent assurer pour les générations futures.

M. Nicolas Ray apporte un élément supplémentaire : Il explique pourquoi nous votons d'abord le point d'impôts et après le budget. Le législateur vaudois, dans son infinie sagesse, lors de la dernière refonte de la Loi sur les Communes et du règlement de la comptabilité communale, est parti du principe suivant : « **d'abord il faut déterminer ce que l'on va récupérer comme argent par l'impôt et, par la suite, dès que l'on sait par le point d'impôt combien on peut dépenser, on fait le budget pour fixer ses dépenses.** » C'est le concept de base. Maintenant beaucoup de Communes se rendent compte que cela n'est pas viable et de plus en plus, les Conseils communaux demandent de venir d'abord avec un budget. Hélas, aujourd'hui la Loi sur les Communes dit : « **d'abord il faut récolter l'argent et une fois récolté, on a droit, après coup, d'établir le budget et de dépenser cet argent** ».

M. François Esselborn réplique que dans le rapport de la commission des finances on peut lire « **les recettes vont vraisemblablement sensiblement augmenter en raison, essentiellement, de la croissance de la population** ». Il demande si il a y de nombreux habitants qui vont arriver dans la commune en 2021

M^{me} Odette D'Onofrio répond qu'entre 2019 et 2020 il y a eu 100 habitants de plus et, avec les constructions actuelles, cela fera à peu près 80 personnes supplémentaires. Théoriquement au 31 décembre 2021 il y aura 180 à 200 habitants de plus. Elle ajoute qu'actuellement nous sommes 2920 habitants.

Il n'y a plus de remarques, Le Président passe au vote.

Le Préavis municipal N° 13/2020 est accepté à une large majorité (31 oui, 1 non et 1 abstention)

8. Préavis municipal N° 14/2020 : Révision des statuts de l'Organisation régionale de Protection civile (ORPC) du district de Nyon

Le Président demande à la Municipalité si elle désire ajouter quelque chose.

M. Christian Dugon explique que le préavis est la suite logique du préavis qui a été voté par le Conseil Intercommunal de la Protection Civile de Nyon : « **depuis plus d'un an, un préavis a été préparé d'après un questionnaire qui demandait quels étaient les vœux des Communes et d'après leurs réponses le préavis a été adapté** ». Il précise que toutes les Communes ont accepté les nouveaux statuts et ce soir c'est à notre tour de nous prononcer.

M. Thomas Kriha lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, a conclu d'accepter le préavis municipal N°14/2020 tel que proposé par la Municipalité.

M. François Esselborn explique qu'en tant que délégué pour la Commission du feu qu'effectivement nous avons 3 voix au sein du Conseil intercommunal et que cela n'a jamais posé de problème entre la déléguée de la Municipalité et le délégué du Conseil.

Il n'y a plus de commentaires, le Président passe au vote.

Le Préavis municipal N° 14/2019 est accepté à l'unanimité (32 oui, 0 non et 1 abstention).

Le Président passe directement au point 10.

10. Election d'un-e membre pour la Commission des finances

M. Didier Hermann propose **M^{me} Fanny Weinmann** qui accepte. Il n'y a pas d'autre proposition, elle est élue par acclamation.

Le Président revient au point 9. « Réponse au postulat Grandjean sera traitée au Conseil de décembre »

9. Présentation « RUE DU VILLAGE D'ARZIER » par la Commission d'Urbanisme.

M. Frédéric Boy commente la projection **Voir annexe 4**

M. Pascal Voutat remercie la Commission d'Urbanisme pour le travail accompli. Il demande en rapport avec la 3ème variante comment est-il envisagé de faire un demi-tour (par exemple pour aller chez Gary).

M. Frédéric Boy répond qu'effectivement il y a des questions techniques à régler. Il y aura des aménagements à faire, mais aujourd'hui on est dans des questions de concept et d'idées pour s'orienter et ne pas se retrouver avec trop de solutions.

M. François Esselborn demande si n'y aurait pas lieu de faire un « **panneautage** » pour la période hivernale, car les signalisations sur la route (dessins, lignes jaunes, passage de sécurité etc..) ne sont plus visibles durant cette période. Concernant l'ouverture du côté du chemin des Pins, pour le passage par les chemins Prés-du-Marguiller et Prés-de-la Forge se sera une véritable « **tuerie** » en hiver avec cette pente très importante. D'autre part, il met en garde et précise que ces deux chemins sont des propriétés privées.

M. Frédéric Boy explique qu'en période hivernale le chemin des Pins est à prendre vers le haut et que peut-être, il faudra le baliser ou l'expliquer aux usagers. Concernant les chemins privés, il existe des servitudes en devoir (passives) et en droit (actives) de passage entre les propriétaires afin de gérer le trafic interne de ces chemins. La connexion est uniquement obligatoire sur une rue publique ou un chemin public. Le chemin des Pins est public ainsi que la rue du Village. Ce n'est donc pas vraiment de la compétence juridique de l'ensemble des copropriétaires de ces chemins de décider par quel bout l'on accède à la voie publique.

M^{me} Elvira Rölli rappelle un point de blocage au niveau de la rue du Village : le local du **SDIS Nyon-Dôle** qui se trouve entre l'École et la Gare. Elle explique qu'elle a approché le Commandant de St-Cergue afin de libérer ce local et de déplacer leurs véhicules. Pour l'instant ce n'est pas d'actualité, mais elle espère, avec M. Esselborn, trouver une solution pour vider ce local « **qui est effectivement mal placé** ».

M^{me} Sylviane Jaquet demande si la zone 20 km/h prévue sera comme celle de la gare de Gland ? Elle explique que, pour ses trois garçons, leur « **sanctuaire** » était sur la place de l'École.

M. Nicolas Ray donne un retour de la part de la Municipalité : Déjà avec un grand merci à la Commission. Il explique que la Municipalité n'en espérait pas autant et qu'elle est restée bouche bée lorsque la Commission d'Urbanisme leur a présenté son travail. La soirée a été très riche, avec quelques discussions L'idéal serait un petit mélange des trois variantes. L'idée est de voir ce que l'on peut faire techniquement tout en sachant que la majorité de la Municipalité a été très sensible à la variante N° 3, qui va un peu dans son idée de base, mais sans vraiment dire si elle prendra cette variante. Il y a des bonnes idées dans les trois. Il remercie encore une fois le travail de la commission qui va être réutiliser et espère encore compter sur cette collaboration.

M. François Esselborn demande quel est le statut de la Rue du Village. Est-ce une rue communale ou cantonale ?

M. Patrick Hübscher répond que la rue appartient à la Commune.

11. Divers et propositions individuelles

M. Christian Dugon revient sur sa communication concernant les portacabines. Concernant l'option du rachat à l'entreprise qui loue ces containers (ce qui coûte actuellement CHF 30'000.-- de location par année), il explique que, pour la Commune, c'est une importunité que de racheter ces porte à

cabines pour une même somme de CHF 30'000.--. En effet, nous en avons encore besoin du fait que l'école du BIX n'est pas encore construite. Il précise que ces portacabines sont fiables pour encore une vingtaine d'années, et que ces 11 modules sont en très bon état avec tout l'équipement nécessaire. Pour le moment, ils sont utilisés par l'école, mais ces modules sont adaptables pour diverses situations.

M. Didier Hermann demande à quel prix ces portacabines pourraient-ils être reloués à l'AISGE ?

M. Philippe Esseiva demande depuis combien de temps ces portacabines sont-ils installés et le rachat se fait-il « en l'état » ?

M. Christian Dugon précise que ces portacabines datent de 2014.

M. Pascal Voutat dit qu'il est évident de les racheter au prix où elles sont.

M. François Esselborn demande si la somme de CHF 30'000.-- n'est pas dans les compétences de la Municipalité.

M^{me} la Syndique répond qu'effectivement la Municipalité peu dépenser la somme CHF 30'000.-- mais pour des affaires urgentes et imprévisibles. Dans ce cas, ce n'est pas une urgence. La Municipalité a préféré soumettre cette résolution au Conseil afin de savoir s'il autorise ce dépassement de CHF 30'000.--. Un préavis sera présenté avec tous les détails, mais sur le principe et afin d'être transparents « nous aimerions connaître l'avis du Conseil ».

Le Président passe au vote : Le conseil vote en faveur du rachat des portacabines à une large majorité.

M. Christian Dugon remercie le Conseil pour cette décision.

12. Annonce et préavis futurs

M^{me} la Syndique annonce que, pour la séance du 7 décembre, la fondue est annulée. La séance commencera donc à « **20h15** ». Il sera débattu du préavis municipal n° 15/2020 : Budget 2021, du préavis municipal n° 16/2020 : Demande de crédit de CHF 470'000.-- TTC pour la revitalisation et la remise à ciel ouvert du Montant, du préavis municipal n° 17/2020 : Demande de crédit de CHF 300'000.-- TTC pour la réfection de la toiture et de la mise en conformité du traitement des eaux usées du chalet du Croue et finalement la Réponse au Postulat Grandjean.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président clôt la séance.

La séance est levée à 22h17

Le Président
Christophe Patarin

La Secrétaire
Maryline Thalmann Giavina